

Chez Essent, « un hiver d'électricité gratuite* »! Gratuite, vraiment ?

26/11/2015



Pendant ces mois de novembre et décembre 2015, Essent vous promet « un hiver d'électricité gratuite* ». Cette offre accrocheuse, à première vue extrêmement intéressante, l'était-elle vraiment ? Soyons attentifs aux conditions, notamment à celles rédigées en lettres minuscules auxquelles renvoie le petit astérisque attaché à l'adjectif « gratuit »...

Après analyse des conditions applicables, il se révèle que :

1. Les clients doivent conclure un contrat pour les deux énergies, le gaz **et** l'électricité. Les personnes se chauffant à l'électricité ne peuvent donc pas y souscrire ;
2. La réduction ne porte que sur la consommation d'**électricité** et non du gaz ;
3. La gratuité ne porte que sur **la composante énergie** du prix de l'électricité (soit environ un tiers de la facture) ;
4. L'offre n'est valable que pour **la première année** de livraison ;
5. La réduction n'est applicable qu'aux **nouveaux clients** ;
6. La réduction ne vaut que pour **certains des produits proposés** par Essent (électricité fixe vert ou électricité variable vert avec gaz fixe ou gaz variable) qui sont en réalité **les plus chers** de leur carte tarifaire ;
7. La réduction proposée ne porte **que sur 25% du prix de l'abonnement annuel** et sur **28,68 % de la consommation d'électricité de toute l'année**. Tous les kilowattheures consommés pendant l'hiver ne sont donc pas automatiquement déduits de la facture. Selon Essent, ce pourcentage équivaut à la consommation hivernale moyenne d'une année. Donc seuls les clients qui resteront toute l'année chez Essent et dont la consommation hivernale correspondra à 28,68% de leur consommation annuelle pourront profiter de la gratuité de la composante énergie du prix de l'électricité.

A titre d'exemple, pour un ménage satisfaisant à toutes les conditions, composé de quatre personnes se chauffant au gaz et ayant une consommation moyenne d'électricité et de gaz, « un hiver d'électricité gratuite » chez Essent équivaut en réalité **à une remise de 10,25 % sur la facture d'électricité**.

Par conséquent, "un hiver d'électricité gratuite" est très loin d'être offert à tous...

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)!